

COMMUNIQUÉ

SÈCHERESSE

LA DEMANDE DE RECONNAISSANCE
DE L'ÉTAT DE
CATASTROPHE NATURELLE
VIENT D'ÊTRE

REJETÉE

-Arrêté du 18 septembre 2018-
-JORF n°0243 du 20 octobre 2018-
-texte n°10-

**LA COMMUNE ÉTUDIE LA
POSSIBILITÉ D'UN RECOURS**

Le Maire, Bernard SAULNIER
le 23 octobre 2018

